



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**SAS Énergie des Landes
56350 Allaire**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du jeudi 24 août 2023 à 8h00 au vendredi 22 septembre 2023 à 17h30** en mairie d'Allaire concernant la demande d'enregistrement présentée par la SAS Énergie des Landes, dont le siège social est situé au lieu-dit « La Chapelle des Landes » 56350 Allaire, en vue d'exploiter à cette adresse, après augmentation des intrants, une installation de méthanisation de 35,5 tonnes/jour.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie d'Allaire aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 22 septembre 2023 à 17h30 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie d'Allaire ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe-iota@morbihan.gouv.fr